

SEANCE DU 12 MAI 2015

Le douze mai deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Jean-Pierre MARTIN, Jacky LEBANNIER, Betty VANHOUTTE, Benoît VERGER, Vanessa COCQUET, Patrick MOURIN, Céline HAMONNIERE, Lionel ALLINANT, Colombe PAPIN, Emmanuel ROCHETEAU

Absents excusés :

Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Jacky CHAUVEAU

Pierre AVALLART qui a donné procuration à Vanessa COCQUET

Caroline TROTABAS qui a donné procuration à Céline MAHIEU

Secrétaire de séance : Mr Benoît VERGER

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015.

REHABILITATION ANCIENS GARAGES CENTRE DE SECOURS EN SURFACES COMMERCIALES

le Conseil Municipal,

Vu le dossier descriptif et estimatif présenté par l'architecte,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la consultation des entreprises

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide le dossier tel que présenté.

- Autorise le Maire à lancer la consultation

- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement Mme Caroline TROTABAS, 3^o adjointe, à signer tous documents inhérents au présent dossier

A revoir en commission le marquage concernant le stationnement des véhicules.

REHABILITATION ANCIENS GARAGES CENTRE DE SECOURS EN SURFACES COMMERCIALES

Vu le projet de restructuration des locaux de l'ancien centre de secours situés à proximité du bar tabac presse épicerie

Vu l'intention de la municipalité de favoriser l'installation de nouveaux commerçants dans des locaux adaptés

Considérant que ce projet contribue au maintien du commerce et des services de proximité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la réalisation de la restructuration des anciens garages du centre de secours en modules commerciaux

Sollicite dans le cadre du Contrat Plan Etat Région une subvention selon le plan de financement ci-dessous.

D.E.T.R. selon arrêté préfectoral du 7 avril 2015	62.180,00€
C.P.E.R.	139.860,00€
Commune	167.960,00€
Total	370,000,00€

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs (risques technologiques et risques naturels prévisibles) il appartient aux communes de mettre en œuvre les moyens pour réduire les conséquences, prévenir et préparer la population à un tel phénomène.

Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Le Plan communal de sauvegarde prévoit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales telles que :

- Le recensement des risques connus et des moyens disponibles (moyens humains et moyens matériels)
- La détermination des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- La fixation de l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité»
- Les modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population.
- Le DICRIM (Documents d'informations communales sur les risques majeurs)

Mise en œuvre :

- alerte et mobilisation des membres du poste de commandement communal,
- localisation de l'événement sur la commune,
- détermination de la zone de danger et son périmètre de sécurité
- information à la population par tous les moyens de communication possibles : automate d'appels téléphoniques, fax, haut-parleurs, panneaux lumineux, haut-parleurs embarqués,
- sélection de sites d'accueil ou d'hébergement en fonction de leur situation géographique par rapport au sinistre, ainsi que la mise en œuvre de la logistique,
- tenue d'une main courante événementielle,
- réquisition d'établissements conventionnés de la commune ;
- organisation du retour à la normale et l'édition de comptes rendus d'événements.

Evènements concernés

- Risques naturels et climatiques : inondations, effondrements, affaissements, etc.),
- feux très importants, canicule, tempêtes, tornades, fortes chutes de neige, ;
- Risques technologiques : accident industriel, accident lors du transport de matière dangereuse (TMD par la route, lignes de chemin de fer, canalisations)
- Risques sanitaires : pandémie, pollution de l'air ou fluviale, pollution du réseau d'eau potable
- Accidents de grande ampleur

Monsieur le Maire propose l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde en appui avec les différents services : Préfecture , sécurité civile, SDIS, DDT ... et de désigner un référent aux risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.
- Désigne Mr CHAUVEAU Maire, référent aux risques majeurs en charge de ce dossier.

Remarque d'élus concernant les sites de Brenntag et Aprochim relèvent t'ils d'un classement SEVESO Haut et d'un PPRI ?

A la connaissance du Maire seul Brenntag est concerné par un plan de prévention des risques.

NUMEROTATION MAISONS HAMEAU DES VIGNES

Comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, le Maire présente la proposition de numérotation des maisons situées dans le hameau des Vignes, (attribution établie selon le système métrique) avec dénomination de 2 voies : route de Miré et chemin des Vignes selon plan annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Cette décision sera transmise aux riverains et aux différentes administrations afin d'officialiser ces nouvelles adresses.

Droit de préemption urbain

Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 4 avril 2015 concernant la propriété située 4 impasse des Hirondelles a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain

Mme Betty VANHOUTTE quitte la séance à 21H30.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux aménagement classes

Conditions d'intervention des entreprises afin de prendre en compte en priorité la sécurité des enfants, du personnel des enseignants...

Ce point a été abordé en amont avec l'architecte, le coordinateur Sécurité- Protection de la Santé ; les directives ont été données aux entreprises .

Festival de Jazz

Organisé par l'Association Festival Ateliers Jazz de Meslay du Maine et en partenariat avec la commune, un concert se déroulera samedi 16 mai à 16h00 au Château de Bois Jourdan.

En cas de mauvais temps les organisateurs prévoient un repli dans l'ancien garage du centre de secours.

Information sur l'habitat

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat 2015-2017 une réunion d'information et de sensibilisation est organisée le jeudi 28 mai à 18h30 à la salle des fêtes de Bouère.

Restitution étude d'interprétation des milieux réalisée par l'entreprise Aprochim

Selon un arrêté préfectoral prescrivant la réalisation d'une étude d'interprétation des milieux destinée à déterminer les impacts de l'activité de l'entreprise Aprochim sur l'environnement, les conclusions ont été présentées le 5 mai dernier.

Etant incomplète, cette étude n'a pas été validée par les services de l'Etat et Monsieur le Préfet demande une tierce expertise à réaliser dans les 3 mois.

Le Conseil Municipal,

Vu la décision de Monsieur le Préfet de solliciter une tierce expertise

Considérant que dans l'attente de cette tierce expertise et de sa restitution il y a lieu de prendre des mesures de précaution

Après en avoir délibéré,

Sollicite de Monsieur le Préfet de la Mayenne la suspension du traitement des transformateurs venant de Bolivie et d'Algérie

Nouveau Contrat Plan Etat Région

Présentation du financement prévisionnel des différentes actions du prochain Contrat Plan Etat Région .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10 mn.